

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 285-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 275-22 RELATIF AU TAUX DES TAXES ET DES DIFFÉRENTS TARIFS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité La Présentation a adopté le Règlement 275-22 relatif au taux des taxes et des différents tarifs pour l'exercice financier 2022 et que ce dernier a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2022;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite réviser ses tarifs relativement à la location des salles au Centre Synagri;

ATTENDU QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 juin 2022;

ATTENDU QUE les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 285-22 et qu'il y soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 9, section I du règlement numéro 275-22, intitulé TARIFS POUR SERVICES ADMINISTRATIFS OU AUTRES – LOCATION DU GYMNASE/CENTRE COMMUNAUTAIRE, est remplacé par l'article suivant :

« 9. TARIFS POUR SERVICES ADMINISTRATIFS OU AUTRES

I) Location du gymnase/centre communautaire

Organismes, ligues et cours privés (avec surveillance)

Moitié du gymnase	30 \$ / heure
Gymnase complet	45 \$ / heure

Location (avec surveillance)

Moitié du gymnase	225 \$ / bloc de 4 heures
	325 \$ / bloc de 8 heures
	425 \$ / bloc de 12 heures

Gymnase complet	300 \$ / bloc 4 heures
	525 \$ / bloc 8 heures
	675 \$ / bloc 12 heures

Location d'équipements

Cuisine	50 \$
Équipements sportifs	50 \$ / équipement

Un minimum de 2h sera facturé à un taux horaire de 20\$/heure pour le montage, le démontage et le ménage de la salle.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA PRÉSENTATION, CE 7 JUIN 2022

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 7 juin 2022
Adoption : 5 juin 2022
Avis public : 6 juillet 2022
Entrée en vigueur : 6 juillet 2022